



DÉCISION

N° : 2025-68

Exécutoire le : 25 MARS 2025

Publiée/Notifiée le : 25 MARS 2025

Visée le : 24 MARS 2025

MARCHES PUBLICS Marché subséquent n°20-03-05 Diagnostic écologique 4 saisons STEP SUD Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée dans le cadre de l'accord cadre n°20/03 relatif à la faisabilité et la conduite d'opération du programme « STEP Bourget/Aix les Bains 2040 »

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°20-03-05 relatif diagnostic écologique 4 saisons STEP SUD pour une durée d'un an pour un montant de 33 320 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le cabinet Marc Merlin domiciliée 10 avenue Zanaroli 74600 Annecy.

Le sous-traitant SAGE ENVIRONNEMENT est également agréé au stade de la notification.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Marc Merlin

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux,
le 24/03/2025 11:01:59

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique, travaux, patrimoine et gens du voyage
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-68 : Marché subséquent n.20-03-05 : Diagnostic écologique 4 saisons STEP SUD - Attribution - -

Date de transmission de l'acte : 24/03/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/03/2025

Numéro de l'acte : Dec930 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250324-Dec930-DE

Date de décision : 24/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA